



Mini-guide réforme

Comprendre la réforme (brièvement) de la facture électronique

**Ce que ça change pour vous
simplement, concrètement, sans stress**



Ce qui va changer

Finis les factures PDF envoyées par e-mail, imprimées ou scannées à la main.



À partir de 2026, toutes les entreprises **assujetties à la TVA – redevables ou non** – devront **recevoir et gérer leurs factures via une plateforme agréée**, dans un format électronique spécifique.

Cela concerne :



les TPE, PME, micro-entreprises,
franchises de TVA



les ventes à d'autres entreprises



les ventes de biens ou les prestations de service

Si vous êtes assujetti à la TVA, vous êtes concerné.

TVA



factures via une
plateforme agréée



Pourquoi cette réforme ?

L'État souhaite :



Lutter contre la fraude à la TVA



Moderniser la gestion des factures



Automatiser la transmission des données
fiscales

Pour cela :



Les factures devront être émises dans un
format électronique structuré (ex. :
Factur-X)



Et passer par des **plateformes agréées**,
connectées à l'administration



Mini-guide réforme

Comprendre la réforme (brièvement) de la facture électronique



Ce que cette réforme peut vous apporter

Si elle est bien mise en place, cette réforme peut aussi :

- Réduire les mails, scans et relances liés aux factures
- Éviter les erreurs de saisie et les oublis
- Améliorer le suivi des paiements et de la trésorerie
- Vous faire gagner du temps sur le classement et les échanges comptables

Votre cabinet est là pour vous en faire profiter, **sans que vous ayez à gérer la complexité.**



Ce qui change – et quand

Voici les 3 grandes obligations à venir, et ce qu'elles impliquent pour votre entreprise :

Obligations	Quand ?	Ce que ça implique
Recevoir vos factures via une plateforme agréée (PA)	1er septembre 2026	Fini les PDF par mail. Vos factures devront passer par une plateforme déclarée.
Émettre vos factures dans le bon format	1er septembre 2026 pour les grandes entreprises et ETI 1er septembre 2027 pour les TPE / PME et Micro-entreprises	Vous devrez utiliser un format structuré. Le passage sera progressif selon la taille de votre entreprise.
Transmettre certaines données à l'État (e-reporting)	1er septembre 2027 pour les TPE/PME	Certaines ventes ou paiements hors factures devront être automatiquement déclarés.

Votre cabinet vous expliquera exactement ce qui s'applique à vous.



Mini-guide réforme

Comprendre la réforme (brièvement) de la facture électronique



Ce que ça change pour vous

Avant



Avec la réforme

Vous envoyiez vos factures en PDF ou papier

Vous deviez tout transmettre manuellement à votre cabinet

Factures perdues, en double ou oubliées

Vous ne saviez pas toujours quoi faire

(Si vous utilisez déjà Dext)

Vos factures passent par une plateforme agréée

Les factures sont récupérées automatiquement

Transmission fiable, traçable, sans ressaisie

Votre cabinet vous guide et s'occupe de tout



Vous êtes déjà équipé pour cette réforme



Est-ce que je dois choisir une plateforme ?

Oui. Chaque entreprise devra être connectée à une **Plateforme Agréée (PA)** pour recevoir ses factures.



Ce n'est pas juste "avoir une plateforme".

Elle doit être **paramétrée correctement** pour que vos factures **arrivent au bon endroit** et soient accessibles par votre cabinet.



C'est justement ce que votre cabinet met en place pour vous.



Mini-guide réforme

Comprendre la réforme (brièvement) de la facture électronique



Pourquoi faut-il signer un mandat ?

Pour que votre cabinet puisse gérer tout ça pour vous, **il lui faut votre autorisation.**

Ce mandat est :

- simple à signer
- sans engagement technique de votre part
- révocable à tout moment

Il permet au cabinet de :

- vous enregistrer dans le bon circuit de réception
- activer la bonne plateforme pour votre entreprise
- transmettre automatiquement les données fiscales obligatoires



Et si vous ne faites rien ?

- Vous risquez de ne plus recevoir certaines factures dès 2026
- Vous ne serez pas en règle pour les émettre en 2027
- Vous perdrez du temps à tout rattraper dans l'urgence
- Vous risquez de signer avec un mauvais prestataire, sans coordination
- Vous vous exposez aussi à des sanctions fiscales prévues par la loi (amendes forfaitaires, remise en cause possible de la TVA)



Mini-guide réforme

Comprendre la réforme (brièvement) de la facture électronique



En résumé



Septembre 2026

vous devez pouvoir recevoir vos factures via une plateforme agréée



2026 - 2027

vous devrez aussi les émettre dans un format structuré



Septembre 2027

vous devrez transmettre certaines données à l'administration

Avec une simple signature, votre cabinet peut tout gérer pour vous.

Besoin d'aide ?

Contactez nous